DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT

DE CASTELSARRASIN RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REQUALA SOUS-PRÉFECTURE LE 12 MAI 2010

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) Adjoint

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) Conseillers Municipaux

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur: M. BOUSQUET

34- 06 mai 2010

DEMANDE DE SUBVENTION - AIDE A LA DIFFUSION DU SPECTACLE « FADO ALGERIEN » DE ALIMA,

Dans le cadre de la programmation culturelle, la commune de Moissac à choisit de programmer la pièce « Fado Algérien » de Alima interprétée par l'association Ma Case.

Ce spectacle bénéficie du soutien de la région Midi- Pyrénées dans le cadre de l'aide à la diffusion. Sur un cachet de 1500€, la Région octroie à la commune une aide de 30% soit 500€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

DECIDE de demander l'aide à la diffusion pour le spectacle « Fado Algérien »

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

> Pour copie conforme Moissac le 07 mai 2010 Le Maire Jean-Paul\NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe loue celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

RECUALA SOUS-PRÉFECTURE LE 12 MAI 2010